

## Déconfinement : les entreprises d'habillement face au mur des stocks d'invendus

Les réserves des 25.000 magasins de vêtements installés dans les centres commerciaux, des grands magasins et des petits commerces sont pleines à ras bords. Pour les aider à financer les invendus, le gouvernement a mis en place une aide pour les TPE, dont le décret est paru dimanche au « Journal officiel ». Elles parient sur les soldes pour tenter d'écouler la marchandise.



Bercy a annoncé la mise en place d'une aide, afin de compenser les invendus, dont le décret est paru ce dimanche au journal officiel. (iStock)

Par **Dominique Chapuis**

Publié le 18 mai 2021 à 6:30 Mis à jour le 18 mai 2021 à 6:58

Des montagnes de vêtements à écouler. D'abord les collections printemps été 2021 dont les ventes débutent en mars, mais aussi certaines pièces, les plus intemporelles, de l'an dernier, décalées sur 2021. Fermés il y a quatre mois, les 25.000 magasins installés dans les centres commerciaux et les grands magasins se retrouvent, eux, avec en plus des doudounes et autres pull-overs dans les réserves, n'ayant pas pu bénéficier des soldes

d'hiver. « Le niveau est exceptionnellement élevé. Cela fait deux ans que les enseignes se retrouvent avec des produits d'entrée de saison et mi-saison sur les bras », remarque Yohann Petiot, directeur général de [l'Alliance du commerce](#), qui représente 760 grandes enseignes.

L'an dernier, déjà, à la même période, les entreprises cumulaient des tonnes d'invendus. La plupart se sont alors organisées, pour les revendre à des entreprises de surstocks qui rachètent en gros. Mais ces dernières, comme les sites de vente en ligne, n'ont pas pu absorber toute la marchandise. Et surtout, cette revente s'est faite pour la majorité d'entre elles avec une perte, par rapport au prix d'achat. « L'impact est lourd pour des petits commerces qui margent entre 2 et 3, alors que les grandes enseignes sont, elles, à 5 », relève Marc Sanchez, le secrétaire général du Syndicat des indépendants et des TPE (SDI).

## Coup de pouce pour les TPE

Entre septembre et octobre, ces boutiques ont dû reconstituer des stocks d'hiver. Pour ces commandes, réduites par prudence, elles ont puisé dans leur trésorerie. Selon le SDI, plus de la moitié des patrons de TPE ont dû baisser, voir supprimer leur rémunération pour payer les fournisseurs. Le confinement de novembre a marqué un nouveau coup d'arrêt, avant le rebond de décembre. Le décalage des soldes d'hiver fin janvier n'a pas donné de bons résultats. Le couvre-feu à 18 heures et les jauges sanitaires ne favorisant pas les affaires.

Au sortir de cette troisième vague de fermeture, la situation est donc très tendue. « Les trésoreries sont exsangues et parmi nos petits commerces, un sur trois n'a plus de PGE », poursuit Marc Sanchez. Pour ces TPE, dont le chiffre d'affaires va de 300.000 à 500.000 euros, il faut en moyenne (selon leur surface de vente) entre 30.000 et 70.000 euros pour refaire des stocks. Pour les aider, Bercy a annoncé la mise en place [d'une aide](#), afin de compenser les invendus, dont le décret est paru ce dimanche. Elle concerne les commerces d'habillement, d'articles de voyages et de sport, fermés en novembre et qui avaient bénéficié du fonds de solidarité.

Ce coup de pouce devrait atteindre [en moyenne 6.000 euros par commerce](#) (avec un plafond de 8.000 euros). « Dans le cadre de cette reprise, si on ne veut pas que les entreprises aillent au tapis, il est très important que cette aide puisse être renouvelée après un point d'étape fin juillet », poursuit Marc Sanchez. De leur côté, les chaînes espèrent que la [prise en charge d'une partie des coûts fixes](#) par le gouvernement sera versée avant la fin juin.

## Débat sur un report des soldes

Dans ce contexte, les soldes à venir sont un rendez-vous capital pour les entreprises. Même si la météo peu clémente et le maintien du couvre-feu ne se prêtent guère aux achats. De nouveau, leur date va faire l'objet d'une bataille entre petits commerces et

grandes chaînes. Ces dernières plaident pour leur maintien le 23 juin, et un prolongement sur cinq à six semaines, au contraire des indépendants qui veulent les repousser en juillet. « La reprise sera difficile. Il ne faut pas attendre pour redynamiser le marché, plaide Yohann Petiot. Les précédents reports ont été un échec. Le gouvernement ne doit pas refaire la même erreur. »

Le décalage au 15 juillet l'été dernier s'est traduit selon l'Alliance du Commerce par un recul de 21 % des ventes, comparé aux soldes 2019. Des discussions doivent avoir lieu avec Bercy pour en débattre. L'ouverture le dimanche est une autre piste pour liquider les surplus. Mais au vu du coût salarial du travail dominical, beaucoup d'entreprises estiment que l'intérêt économique n'est pas certain.